

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-3-6-3

Séance du vendredi 25 avril 2025

PROJETS D'ÉTABLISSEMENT DES SITES OUVERTS AU PUBLIC DE LA BIBLIOTHEQUE D'ALSACE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH Nathalie
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves
GREIGERT Catherine donne procuration à BIHL Pierre
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HELDERLE Emilie donne procuration à MARTIN Monique
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à KRIEGER Laurent
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à ERBS André
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SCHULTZ Denis donne procuration à HOULNE Monique
SITZENSTUHL Charles donne procuration à BIERRY Frédéric
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES :

FUCHS Bruno, MATT Nicolas, REYMANN Anne, TENENBAUM Anne, VETTER Jean-Philippe, ZAEGEL Sébastien

ABSENTS :

ADRIAN Daniel, GRAEF-ECKERT Catherine, KLINKERT Brigitte

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération n° CD-2022-4-6-1 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, relative à la politique de lecture publique – pour des bibliothèques ancrées dans les défis du XXIème siècle, du 20 octobre 2022,
- VU la délibération n° CD-2024-1-6-3 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, relative au Schéma de développement de la lecture publique en Alsace, du 15 mars 2024,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission du Patrimoine et rayonnement alsacien du 24 février 2025
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la mobilisation de la Médiathèque du Sundgau, de la Médiathèque d'Alsace Bossue, et de la Médiathèque de la Vallée de Villé comme moteurs pour la mise en réseau des bibliothèques à l'échelle intercommunale
- Approuve le principe de distinction des fonds documentaires dans ces bibliothèques, entre les collections documentaires à destination des bibliothèques environnantes, et les collections documentaires à destination du public direct
- Approuve le Projet d'établissement de la Médiathèque du Sundgau joint en annexe de la présente délibération, et dont les axes sont :
 - o Axe 1 : La Médiathèque du Sundgau, un lieu de vie, de citoyenneté et de coopération au cœur de son territoire
 - o Axe 2 : La Médiathèque du Sundgau, au service du développement de l'esprit critique et de l'imaginaire
 - o Axe 3 : La Médiathèque du Sundgau, un bien commun au service de tous et au rôle social affirmé

- Approuve le Projet d'établissement de la Médiathèque d'Alsace Bossue joint en annexe de la présente délibération, et dont les axes sont :
 - o Axe 1 : La nouvelle Médiathèque d'Alsace Bossue, un lieu de vie et de rencontre
 - o Axe 2 : La Médiathèque d'Alsace Bossue, un service de lecture publique ancré et fédérateur sur le territoire
 - o Axe 3 : La Médiathèque d'Alsace Bossue, un lieu créatif de transmission pour accompagner aux défis du XXI^{ème} siècle
- Approuve le Projet d'établissement de la Médiathèque de la Vallée de Villé joint en annexe de la présente délibération, et dont les axes sont :
 - o Axe 1 : La Médiathèque de la Vallée de Villé, un lieu de vie, de citoyenneté et de coopération, au cœur de son territoire
 - o Axe 2 : La Médiathèque de la Vallée de Villé, au service de l'imaginaire et du développement de la création littéraire
 - o Axe 3 : La Médiathèque de la Vallée de Villé, un centre de ressources pour développer l'esprit critique et l'accès à la culture numérique et scientifique.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

2 non-participations au vote

Nicolas JANDER, Vice-Président de la Communauté de Communes Sundgau

Marc SENE, Président de la Communauté de communes de l'Alsace Bossue